

Image not found or type unknown



Valeur d'un terrain enclavé

Par **PAPKE**, le **22/02/2009** à **23:28**

Bonjour,
Mes parents sont propriétaire d'une maison dans un lotissement dans un petit village en Moselle.
Derrière chez eux, il y a un terrain enclavé et non viabilisé de 10 ares environs.
Mes parents sont prêts à nous céder une partie de leur terrain (à savoir une bande de 6m de large) afin de créer un passage.
Nous avons fait faire un certificat d'urbanisme qui a été accepté.
Je voudrais savoir combien le propriétaire de ce terrain peut prétendre le vendre? A quel prix?
En vous remerciant de votre réponse
Cordialement